

Procès-verbal de bornage et mesurage

L'an deux mil onze, le treize avril,
 Nous soussigné SPRL AGEXIME, représentée par, Gabriel CALLARI, Ingénieur, Géomètre-Expert, (dont le numéro d'inscription au tableau des titulaires est 071042), assermenté par le Tribunal de Première Instance de Mons, dont les bureaux sont établis n° 60/2 Boulevard de la Dodaine à 1400 Nivelles.
 Tel : 067/84.36/84. Fax : 067/84.14.84. Email : info@abtgroup.be

Agissant à la requête de Monsieur Pierre Dupont, en qualité de propriétaire.

Aux fins de procéder au mesurage et bornage d'une parcelle de terrain sise sur le territoire de la Ville de Genappe, à l'angle formé par la rue du Centre et le chemin du Cousin Châles, cadastrée ou l'ayant été, 6ème Division, Section C, n° 195 T, laquelle parcelle est figurée sous teinte jaune au plan ci-contre, dressé à l'échelle 1/300. Nous avons trouvé contenir en superficie :

Neuf ares et quarante sept centiares (09 a 47 ca)

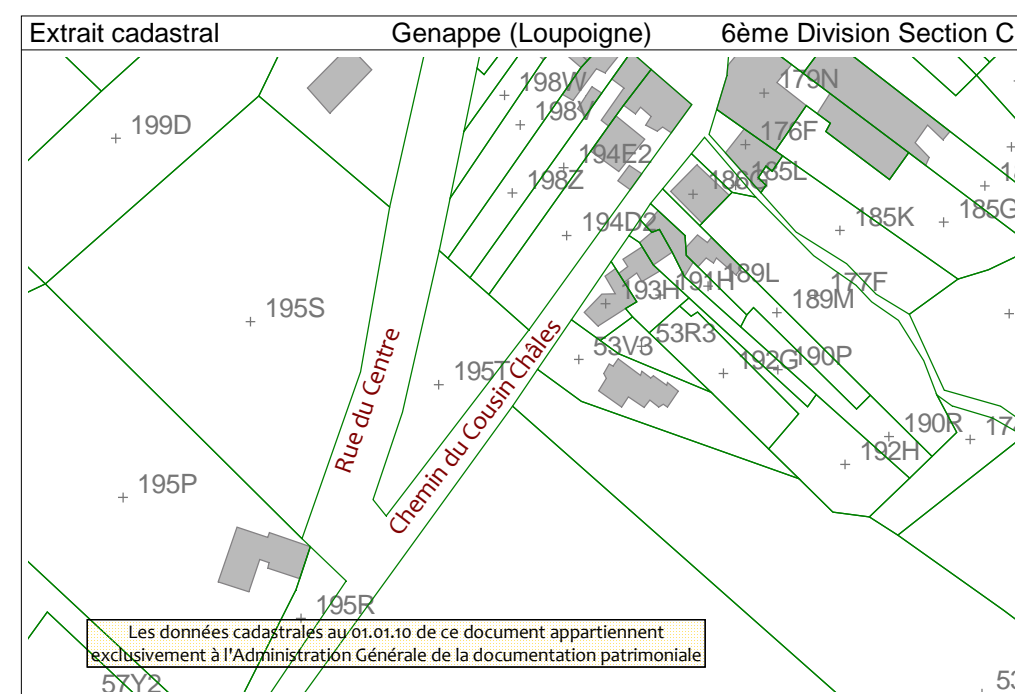
Nous basant sur la documentation et éléments suivants :

- Le plan de détail n° 5 de l'Atlas des Chemins et Vicinaux : Chemin n° 1.
- Le plan terrier n° 1, projet d'amélioration des Chemin de grande communication dressé le 18.04.1956 par l'auteur de projet CLERCKX. Plan d'emprises.
- Profils en travers, projet d'amélioration des Chemin de grande communication dressé le 18.04.1956 par l'auteur de projet CLERCKX. Plan profils
- La présence de clôtures privées aux voisins.
- Les informations recueillies auprès de nos requérants.

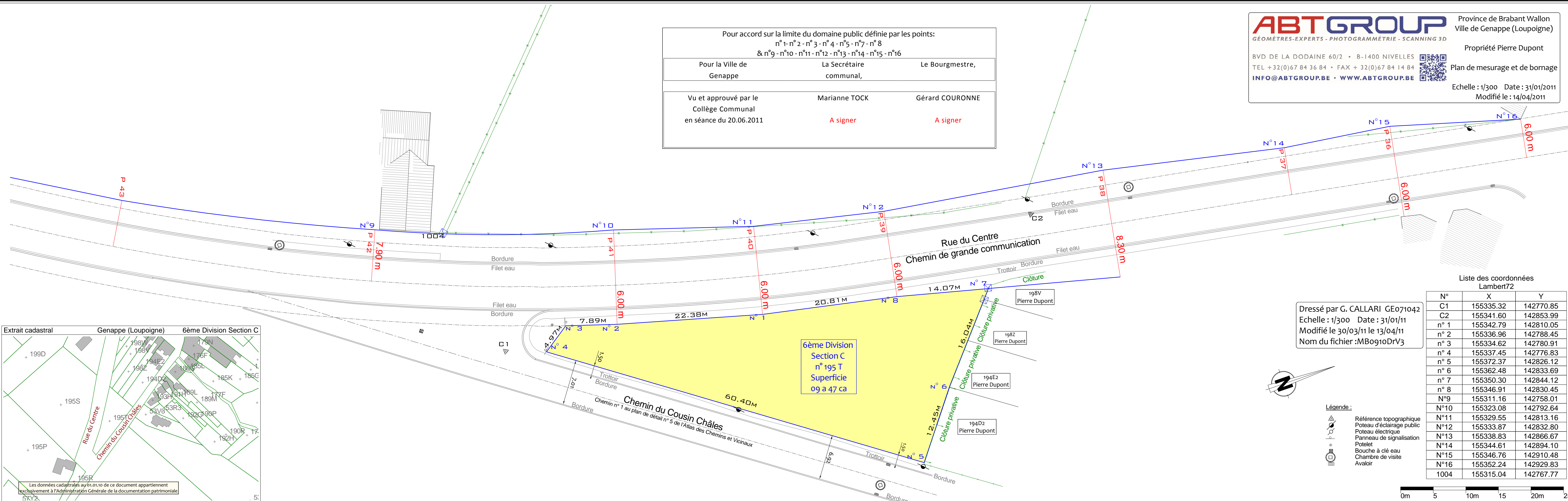
Notre mission étant terminée, nous avons clos le présent procès-verbal de mesurage et de bornage à la date que dessus pour servir et valoir ainsi que de droit.

AGEXIME SPRL La Secrétaire Communale Le Bourgmestre
 Gabriel Callari Marianne Tock Gerard Couronné
 Ingénieur Géomètre-expert.

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants ne sont donnés qu'à titre indicatif. En ce qui concerne les alignements et les prescriptions urbanistiques, il convient de se conformer aux règlements émanant ou à émaner des autorités compétentes.



Pour accord sur la limite du domaine public définie par les points: n° 1 - n° 2 - n° 3 - n° 4 - n° 5 - n° 7 - n° 8 & n° 9 - n° 10 - n° 11 - n° 12 - n° 13 - n° 14 - n° 15 - n° 16		
Pour la Ville de Genappe	La Secrétaire communal, Marianne TOCK	Le Bourgmestre, Gérard COURONNE
Vu et approuvé par le Collège Communal en séance du 20.06.2011	A signer	A signer



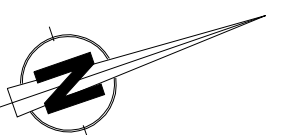
ABT GROUP
 GÉOMÈTRES-EXPERTS - PHOTOGRAMMÉTRIE - SCANNING 3D

Province de Brabant Wallon
 Ville de Genappe (Loupigne)
 Propriété Pierre Dupont

BVD DE LA DODAINÉ 60/2 • B-1400 NIVELLES
 TEL +32(0)67 84 36 84 • FAX + 32(0)67 84 14 84
 INFO@ABTGROUP.BE • WWW.ABTGROUP.BE

Plan de mesurage et de bornage
 Echelle : 1/300 Date : 31/01/2011
 Modifié le : 14/04/2011

Dressé par G. CALLARI GE071042
 Echelle : 1/300 Date : 31/01/11
 Modifié le 30/03/11 le 13/04/11
 Nom du fichier : MB0910DrV3



- Légende :
- ▲ Référence topographique
 - ⊕ Poteau d'éclairage public
 - ⊕ Poteau électrique
 - ⊕ Panneau de signalisation
 - ⊕ Potelet
 - ⊕ Bouche à clé eau
 - ⊕ Chambre de visite
 - ⊕ Avaloir

Liste des coordonnées Lambert72

N°	X	Y
C1	155335.32	142770.85
C2	155341.60	142853.99
n° 1	155342.79	142810.05
n° 2	155336.96	142788.45
n° 3	155334.62	142780.91
n° 4	155337.45	142776.83
n° 5	155372.37	142826.12
n° 6	155362.48	142833.69
n° 7	155350.30	142844.12
n° 8	155346.91	142830.45
N°9	155311.16	142758.01
N°10	155323.08	142792.64
N°11	155329.55	142813.16
N°12	155333.87	142832.80
N°13	155338.83	142866.67
N°14	155344.61	142894.10
N°15	155346.76	142910.48
N°16	155352.24	142929.83
1004	155315.04	142767.77

